

Etre citoyen, c'est avoir des droits et des libertés

• Nos libertés et nos droits civiques :

Doc 1 : Circuler en France

Aujourd'hui, les déplacements des citoyens sur le territoire national ne font en principe l'objet d'aucun contrôle, et la circulation y est parfaitement libre, bien que le trafic automobile soit réglementé par le Code de la route. À l'échelle internationale, cette liberté de circulation est aussi limitée par la souveraineté des États, qui posent des conditions pour l'entrée des étrangers sur leur territoire (visas). Cette liberté de circulation n'existait pas avant la Révolution française. Le déplacement des personnes et des marchandises sur le territoire faisait l'objet de contrôle strict. Les marchands payaient des taxes dès qu'ils changeaient de région. *Source : www.vie-publique.fr*



Doc 2 : S'exprimer en France

La liberté d'opinion a été affirmée dès la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789. Elle signifie que toute personne est libre de penser comme elle l'entend, d'affirmer des opinions contraires à celle de la majorité, de les exprimer. La Déclaration précise d'ailleurs que cette liberté d'opinion s'étend à la liberté religieuse, chacun étant libre d'adopter la religion de son choix ou de n'en adopter aucune. Afin d'être effective, la liberté d'opinion doit s'accompagner du respect d'autres libertés : liberté d'expression (permet à chacun d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il juge appropriés), liberté d'association (permet aux personnes de s'associer au sein d'une même organisation), liberté de réunion (permet à plusieurs personnes de se réunir pour partager des idées). *Source : www.vie-publique.fr*



Doc 3 : La vie privée

La protection de la vie privée a été affirmée en 1948 par la *Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies* (art. 12) et, en France, l'article 9 du Code civil protège ce droit depuis la loi du 17 juillet 1970. Cette protection contre toute intervention arbitraire revêt plusieurs aspects : la protection du domicile (par exemple, la police ne peut y pénétrer que dans certains cas fixés par la loi), le secret professionnel et médical (un médecin ne peut révéler les éléments du dossier médical d'une personne sans son consentement), la protection de l'image (il est interdit de reproduire l'image d'une personne sans son autorisation), la protection de l'intimité (des éléments concernant les relations amoureuses ou les préférences sexuelles d'une personne ne peuvent être révélés). *Source : www.vie-publique.fr*



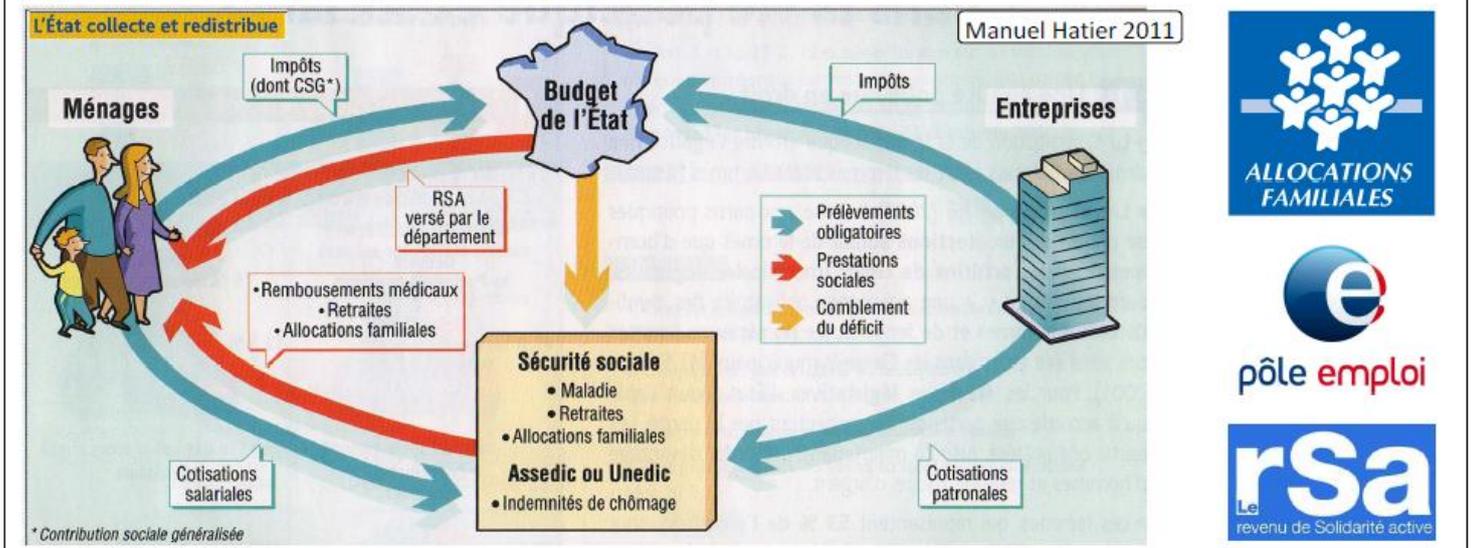
• Nos droits sociaux :

Doc 4 : L'école en France

Les lois Ferry ont mis en place l'école gratuite, laïque et obligatoire en 1881 et 1882. En 1959, la scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans. La loi du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. *Source : www.vie-publique.fr*



Doc 5 : le fonctionnement de l'aide sociale en France



Doc 6 : Les syndicats

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. Les syndicats regroupent des personnes voulant défendre leurs conditions de travail par tous les moyens légaux (grève, manifestation, négociation...). La liberté syndicale a été reconnue en France en 1884. Le droit d'adhérer à un syndicat est protégé par la Constitution. **Source : www.vie-publique.fr**



Doc 7 : Grèves et manifestations en France contre la « Loi travail » en septembre 2016



• Nos droits politiques :

Doc 8 : Un droit auquel il faut penser

Depuis l'affirmation du suffrage universel, tous les citoyens ont, en principe, le droit de se présenter aux suffrages des électeurs. Le droit de vote est donc étroitement lié à l'éligibilité (possibilité d'être élu). Deux nuances doivent être apportées à cette affirmation de principe. Tout d'abord une personne privée de ses droits civiques n'est plus éligible (exemple : une personne condamnée lourdement). Par ailleurs, un âge minimal est prévu pour se présenter : 18 ans pour toutes les élections mais 24 ans pour être élu sénateur. **Source : www.vie-publique.fr**

Doc 9 : Un droit très important



Doc 10 : A l'étranger aussi

Le Français Serge Atlaoui a été condamné à mort en Indonésie pour trafic de drogue, malgré le fait qu'il a toujours clamé son innocence. Il vient d'échapper de justesse à la mort suite à la pression de la France qui dénonce une atteinte aux droits de l'Homme. Le président Hollande a lancé un appel aux autorités pour qu'elles renoncent à cette exécution et a menacé l'Indonésie de sanctions diplomatiques. Un sursis a été accordé par la Justice indonésienne à Serge Atlaoui, mais pas à 14 autres ressortissants étrangers qui viennent d'être fusillés. **D'après www.lefigaro.fr, 17 avril 2015**

